

AFFAIRE N°5 - Représentation de la Commune et du Maire au sein des Conseils D'Administration des établissements scolaires.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune de SAINT.DENIS en tant que telle et le Maire sont membres du Conseil d'Administration de nombreux établissements scolaires.

Je vous demande d'ores et déjà, l'autorisation de désigner parmi vous, chaque fois qu'il en sera besoin, les représentants de la Commune et du Maire à ces Conseils d'Administration.

LE MAIRE - Je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

x

x

x

Vu

Saint Denis, le 9/1/75

Pour le Maire

le Secrétaire général

Signé: J. P. PROUST

Pour copie certifiée conforme

le Directeur des Affaires Financières

Signé: P. BIANNE